

en 1305, et quelques sacrifices pécuniaires purent seuls leur assurer une paisible possession. Après les tracasseries éprouvées par les Carmes, et qui avaient dû leur donner beaucoup de soucis, il serait naturel de penser qu'en vertu de la réaction qui s'opère ordinairement dans les esprits, la charité et la mansuétude régleraient leur conduite à l'égard des autres ordres religieux. Cependant ils suscitèrent des difficultés aux Augustins, qui venaient s'établir dans leur voisinage, en 1319. Ils voulaient s'opposer à la construction du nouveau monastère, prétendant qu'on ne pouvait l'élever qu'à 140 cannes (1) du leur. La contestation ne fut terminée qu'en 1343, au moyen d'une transaction, passée à Avignon, par laquelle les Augustins s'engagèrent à payer à leurs voisins exigeants 300 florins d'or. Deux siècles après, un père Carme, Laurent Bureau, évêque de Sisteron, confesseur de Charles VIII et de Louis XII, engagea successivement ces deux rois à faire construire l'église et le monastère de Lyon. Le choix d'un confesseur Carme par ces deux souverains prouve qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle l'ordre était arrivé à conquérir une certaine influence, et qu'il devait posséder en France un grand nombre de maisons. — (Archev. de Lyon. Morel de Voleine et de Charpin. — Descript. de Lyon, 1741. — Id. Cochard, 1817. — Alman. de Lyon, 1755.)

Charles VIII rapporta le melon de sa campagne d'Italie, et ce fut le seul bénéfice que valut à la France l'expédition de Naples. Les Carmes de Saumur cultivèrent

(2) La canne romaine, *canna architectonica*, équivalait à 2<sup>m</sup> 234, par conséquent 140 cannes = 312<sup>m</sup> 76.